

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le rapport financier trimestriel de l'Office national de l'énergie...

- devrait être lu parallèlement au budget principal des dépenses;
- a été établi par la direction conformément à l'<u>article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;</u>
- n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

La *partie II du Budget principal des dépenses* renferme une description sommaire des responsabilités essentielles de l'Office.

Le financement de l'Office provient d'autorisations parlementaires annuelles. L'Office recouvre ultérieurement la majorité de ses dépenses auprès des sociétés qu'il réglemente et les montants recouvrés sont déposés dans le Trésor du gouvernement du Canada.

Méthode de présentation du rapport

Le rapport financier trimestriel a été produit par la direction selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par l'Office, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2018-2019. Le rapport trimestriel a été établi à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière ayant trait à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites annuelles, au moyen de lois de crédits, ou sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées, au moyen de lois.

Lorsque le Parlement est dissout aux fins d'une élection générale, le gouverneur en conseil peut, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial pour autoriser un paiement sur le Trésor. Le mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il est établi.



L'Office utilise la méthode de la comptabilité financière intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement. Néanmoins, les autorisations de dépenser votées par le Parlement demeurent axées sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs à ce jour

Analyse des dépenses prévues

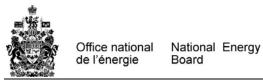
Comme il est indiqué dans l'<u>état des autorisations</u>, les dépenses prévues de l'organisation s'élèvent à 77,49 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019, comparativement à 85,67 millions de dollars au 31 mars 2018. La diminution de 8,18 millions de dollars correspond essentiellement à ce qui suit :

- baisse de 3,29 millions de dollars reliée à la temporisation du financement pour le programme Énergie Est dans le budget de 2014;
- baisse de 4,67 millions de dollars reliée à la temporisation du financement de la stratégie provisoire visant les pipelines dans le budget de 2016;
- baisse de 1 million de dollars reliée à l'infrastructure de transport d'énergie dans le budget de 2015;
- baisse de 0,7 million de dollars reliée à l'Impériale dans le budget de 2014;
- baisse de 0,62 million de dollars reliée à la réduction du taux lié au Régime d'avantages sociaux des employés (contrebalancée par l'augmentation indiquée ci-dessous);
- augmentation de 2,1 millions de dollars reliée au comité consultatif et de surveillance autochtone dans le budget de 2017.

Analyse des dépenses réelles

Comme en témoignent les <u>dépenses budgétaires par article courant</u>, les dépenses réelles de l'organisation au cours du premier trimestre du présent exercice s'élèvent à 20,78 millions de dollars, comparativement à 5,36 millions de dollars à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de 15,42 millions de dollars des dépenses réelles est essentiellement attribuable à ce qui suit :

 augmentation de 13,43 millions de dollars des coûts relatifs au personnel comparativement à la même période du dernier exercice financier. Cette hausse s'explique par l'impossibilité de saisir ces coûts dans le système financier au moment de la mise à jour des codes requis pour mettre en œuvre le cadre ministériel des résultats:



- augmentation de 0,49 million de dollars des dépenses relatives aux transports et aux communications en raison principalement de la multiplication des réinstallations et des déplacements liés aux audiences;
- augmentation nette de 1,97 million de dollars des dépenses relatives aux services professionnels principalement, attribuable en grande partie à la visualisation de données, au soutien aux applications et au soutien à la gestion du portefeuille d'information (contrebalancée par la baisse indiquée ci-dessous);
- baisse de 0,47 million de dollars en acquisition de machines et de matériel en raison principalement du remplacement d'un serveur en 2017-2018.

Risques et incertitudes

Vu la nature du mandat de l'Office, les dépenses varient en fonction d'événements prévus et imprévus, à l'interne comme à l'externe, qui sont à l'origine d'incertitudes et de pressions sur les ressources. Les responsabilités de l'Office ne sont pas uniquement façonnées par les tendances émergentes en matière énergétique, mais aussi par l'analyse proactive des tendances dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et de l'économie, ainsi que dans la société en général. Ces tendances peuvent influer sur la capacité de l'Office de s'acquitter de ses obligations dans l'intérêt public canadien.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'Office a rapidement adopté le cadre ministériel des résultats, conformément à la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor en 2017-2018, qui a changé le mode d'évaluation de notre rendement. L'Office a élaboré des programmes, des activités et des initiatives plus clairement définis afin d'établir une base pour la mesure du rendement.

Au cours du premier trimestre de 2018-2019, le 26 juin 2018 plus précisément, le chef des opérations de l'Office a pris sa retraite de la fonction publique et n'a pas été remplacée.

Un nouveau secteur appelé Gestion de l'information et des données a vu le jour à l'Office au cours du premier trimestre de 2018-2019.

Dans le cadre de l'examen sur la modernisation de l'Office, le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, a franchi, le 20 juin 2018, l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes et se trouve maintenant au Sénat où il sera étudié. Le Sénat reprendra ses activités en septembre 2018.



Le projet de loi propose d'abroger la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, entraînant du fait la dissolution de l'Office, et de promulguer la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*. L'actif, le passif et les crédits inutilisés de l'Office seront intégralement cédés à la Régie canadienne de l'énergie à la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.

			•		<i>,</i> .
/A 1	nnra	hatian	MAC	COULDE	CHINAPIALIPC
$\boldsymbol{\Gamma}$	บทาบ	vauvu	ucs	caures	supérieurs

Approuvé par :

Le président et premier dirigeant,

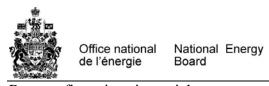
La version originale a été signée par

C. Peter Watson, P. Eng., FCAG

(Calgary, Canada) (Le 29 août 2018) Le dirigeant principal des finances,

La version originale a été signée par

Mark Power, CPA, CGA, CIA, MBA

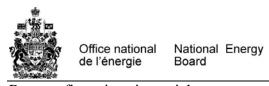


ÉTAT DES AUTORISATIONS (non audité)

(·11· 1 1 1)	T 1 2010 2010				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
(en milliers de dollars)	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018			
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2018*	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses de fonctionnement	69 727	18 838	18 838	77 404	3 518	3 5 1 8	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 766	1 942	1 942	8 268	1 840	1 840	
Total des autorisations budgétaires Autorisations non budgétaires	77 493	20 780	20 780	85 672	5 358	5 358	
Total des autorisations	77 493	20 780	20 780	85 672	5 358	5 358	

Voir le tableau ci-joint pour un complément d'information.

^{*} Ne comprend que les autorisations disponibles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR ARTICLE COURANT (non audité)

_	Exe	rcice 2018-2019	Exercice 2017-2018			
(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2018	Crédits utilisés au trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	58 855	16 812	16 812	59 685	3 384	3 384
Transports et communications	3 073	735	735	4 442	248	248
Information	196	130	130	506	19	19
Services professionnels et spéciaux	10 609	2 338	2 338	12 337	885	885
Locations	474	132	132	809	5	5
Réparation et entretien	1 187	427	427	607	78	78
Services publics, fournitures et approvisionne	ments 372	48	48	506	55	55
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	_	_	_	_	_	_
Acquisition de machines et de matériel	1 363	50	50	1 416	520	520
Paiements de transfert	1 364	107	107	5 364	160	160
Frais de la dette publique	_	_	_	_	_	_
Autres subventions et paiements	_	1	1	_	4	4
Total des dépenses budgétaires brutes	77 493	20 780	20 780	85 672	5 358	5 358
Moins						
Total des produits affectés aux dépenses		_	_		_	_
Total des dépenses budgétaires nettes	77 493	20 780	20 780	85 672	5 358	5 358